

Commune de Morrens

Demande d'autorisation avec affichage de la décision

REÇU le 9/104

28 SEP. 2020

RÉP: 723

Liste non exhaustive : mur de soutènement, place de stationnement ; ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout, panneaux solaires d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas de plus de 10 cm la couverture de celui-ci, fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) ; construction de minime importance d'une surface inférieure à 15 m² au sol comme couvert à véhicules, cabanon de jardin, réduit à outils; petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct).

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Jaqueline Schmitz Tacchini et Christophe Tacchini
Lieu-dit :
Adresse locale : Chemin du Petit-Montilly N° : 6
Téléphone : 079 201 67 48 Téléfax :
Parcelle n° : 107 N° ECA : 535
Surface parcelle : 5670 m² Note au recensement architectural :
Zone selon plan général d'affectation : Zone d'habitation individuelle A

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : AGT Bureau Technique, Alexandre Gallandat
Adresse : Chemin de Jolimont 7, 1053 Cugy

Description de l'ouvrage : Pergola Couvert
A sans vitre

Façades – matériaux : Structure aluminium Bois

Toiture – matériaux : Couverture lamelles orientables Feutre bitumé

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Morrens Date : 28.09.2020

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés : Voir annexe

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 30.09.2020 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 20 jours, du 01.10.2020 au 20.10.2020

La Municipalité

Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire

Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension

.....
.....
.....